

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES AMI.ES DE LA BOURGES



Saint Pierre de Colombar, le 21 décembre 2020

Le Collectif Les Ami.es de la Bourges a pris acte du dépôt d'un recours contre l'arrêté préfectoral du 15 octobre dernier par la FMND ; arrêté qui la mettait en demeure de régulariser la situation administrative du projet, notamment en ce qui concerne les articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement.

Nous relevons simplement l'obstination de la congrégation à nier qu'elle n'a pas respecté le code de l'environnement et à occulter qu'elle a obtenu un permis de construire sur la base de fausses déclarations.

La « légalité » dont se prévaut la FMND, maître d'ouvrage du projet, est lacunaire et défailante. Rappelons qu'elle a entraîné une suspension des travaux décidée au plus haut niveau de l'Etat.

Le Collectif est plus que jamais déterminé à poursuivre un mouvement qui fédère autour de valeurs démocratiques, humanistes et écologiques.

<https://stop.basilique.org/>

